



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

PREFECTURE D'ILE DE FRANCE
CABINET

ARRETE N° 2014213-0006

Fixant la liste des membres de la commission régionale de la coopération intercommunale d'Ile-de-France

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-43 et L.5211-45 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles précisant la composition et les attributions de la commission régionale de la coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n°2014185-0002 du 4 juillet 2014 portant constitution de la commission départementale de la coopération intercommunale des Yvelines en formation restreinte ;

Vu l'arrêté de la préfète de Seine-et-Marne DRCL-BCCCL-2014 n°74 du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la formation restreinte de la commission départementale de la coopération intercommunale de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° A14-247-SRCT du 21 juillet 2014 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale du Val d'Oise, en formation restreinte ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2014-pref/DRCL471 du 22 juillet 2014 fixant la liste nominative des membres élus de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Essonne en formation restreinte ;

Vu le courrier de la préfète de Seine-et-Marne du 18 juillet 2014 au Préfet de la région Ile-de-France, portant désignation des représentants du Conseil général de Seine-et-Marne et du Conseil régional

dans la circonscription départementale devant siéger à la commission régionale de coopération intercommunale d'Ile-de-France ;

Vu le procès-verbal de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Essonne du 7 juillet 2014, précisant la désignation des représentants du Conseil général de l'Essonne et du Conseil régional dans la circonscription départementale devant siéger à la commission régionale de coopération intercommunale d'Ile-de-France ;

Considérant que la commission régionale de la coopération intercommunale d'Ile-de-France est présidée par le représentant de l'Etat dans la région d'Ile-de-France et composée des représentants de l'Etat dans les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines et des membres des commissions départementales de la coopération intercommunale des mêmes départements, réunies dans leur formation prévue au second alinéa de l'article L. 5211-45 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que siègent également au sein de la commission régionale de la coopération intercommunale, pour chacune de ces quatre commissions départementales de la coopération intercommunale, un représentant du conseil général, désigné parmi les membres mentionnés au 4° de l'article L. 5211-43 du même code, et un représentant du conseil régional, désigné parmi les membres mentionnés au 5° du même article L. 5211-43 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : la commission régionale de la coopération intercommunale d'Ile-de-France est composée de quatre-vingt-quatre membres, répartis de la manière suivante :

1) Le représentant de l'Etat dans la région d'Ile-de-France, président :

Le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris

2) Les représentants de l'Etat dans les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines (4) :

Le préfet de l'Essonne
Le préfet de Seine-et-Marne
Le préfet du Val d'Oise
Le préfet des Yvelines

3) Les membres des commissions départementales de la coopération intercommunale des mêmes départements, réunies dans leur formation restreinte (71) :

a) Représentants des 5 communes les plus peuplées de chaque département (9) :

Monsieur Jean-Pierre BECHTER, Maire de Corbeil-Essonnes
Monsieur Francis CHOUAT, Maire d'Évry
Monsieur Vincent DELAHAYE, Maire de Massy
Madame Monique DELESSARD, Maire de Pontault-Combault

Monsieur Gérard MILLET, Maire de Melun
Monsieur Francis DELATTRE, Maire de Franconville
Monsieur François PUPPONI, Maire de Sarcelles

Monsieur Michel VIALAY, Maire de Mantes-la-Jolie
Monsieur Emmanuel LAMY, Maire de Saint Germain en Laye

b) Représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale de chaque département (15) :

Monsieur Guy CROSNIER, Maire de la Forêt-Sainte-Croix
Monsieur Alexandre TOUZET, Maire de Saint-Yon
Monsieur Romnin COLAS, Maire de Boussy-Saint-Antoine

Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Maire d'Ismans
Monsieur José DERVIN, Maire de la Trétoire
Monsieur Jacques DROUHIN, Maire de Flagy
Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire de Marchémoret

Monsieur Daniel FARGEOT, Maire d'Andilly
Monsieur Bruno MACÉ, Maire de Villiers-Adam
Monsieur Philippe GUEROULT, Maire de Nesles-la-Vallée
Monsieur Germain BUCHET, Maire de Saint-Witz

Monsieur Jean-Marie TÉTART, Maire de Houdan
Monsieur Denis FLAMANT, Maire de Favenay
Monsieur Pierre SOUIN, Maire de Marcy
Madame Caroline DOUCERAIN, Maire des Loges-en-Josas

c) Représentants des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale de chaque département (18) :

Madame Catherine ALIQUOT-VIALAT, Maire de Saint-Pierre-du-Perray
Monsieur Jean-Raymond HUGONET, Maire de Limours-en-Hurepoix
Monsieur Guy MALHERBE, Maire d'Épinay-sur-Orge
Monsieur Philippe RIO, Maire de Grigny
Monsieur Georges TRON, Maire de Draveil

Monsieur Yves ALBARELLO, Maire de Claye-Souilly
Monsieur Michel HOUEL, Maire de Crécy-la-Chapelle
Madame Line MAGNE, Maire de Moissy-Cramayel
Monsieur Christian MARCHANDEAU, Maire d'Annet-sur-Manne
Monsieur Daniel VACHEZ, Maire de Noisiel

Monsieur Hugues PORTELLI, Maire d'Ermont
Monsieur Sébastien MEURANT, Maire de Saint-Leu-la-Forêt
Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire de Gonosse
Monsieur Michel VALLADE, Maire de Pierrefaye
Madame Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville
Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire de Magny les Hameaux
Monsieur Olivier LEBRUN, Maire de Viroflay
Monsieur Marc ROBERT, Maire de Rambouillet

d) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (22);

Monsieur Michel BOURNAT, Président de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay
Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres
Monsieur François DUROVRAY, Président de la Communauté d'agglomération Sénart Val-de-Seine
Monsieur Olivier LEONHARDT, Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge
Monsieur Robin REDA, Président de la Communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne
Monsieur Laurent SAURBACH, Président de la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne

Monsieur Jean-Jacques BARBAUX, Président de la Communauté de communes du Val Bréon
Monsieur Jean-François ONETO, Président de la Communauté de communes Portes Briardes entre Villes et Forêts
Monsieur Christian CIBIER, Président de la Communauté de communes La Brie Centrale
Monsieur Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération Marne la Vallée/val Maubuée
Madame Mireille MUNCH, Présidente de la Communauté de communes de la Brie Boisée
Monsieur Bernard RIGAULT, Président de la Communauté de communes Plaines et Monts de France

Monsieur Yamick BOEDEC, Président de la Communauté d'Agglomération Le Parisis
Monsieur Luc STREHAIANO, Président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency
Monsieur Patrick RENAUD, Président de la Communauté d'agglomération de Roissy Porte de France
Monsieur Didier VALLANT, Président de la Communauté d'agglomération de Val de France
Monsieur Alain RICHARD, Membre du bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Monsieur Michel LAUGIER, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Monsieur François de MAZIERES, Président de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
Monsieur Pierre FOND, Président de la Communauté de communes de Boucle de la Seine
Monsieur Philippe TAUTOU, Président de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine
Monsieur François GARAY, Président de la Communauté d'agglomération de Seine-et-Vexin

e) Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes (7)

Monsieur Laurent BETELLE, Vice-Président du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE)
Monsieur Xavier DUGOIN, Président du Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets d'ordures ménagère (Siredom)

Monsieur Jean-Claude GENIES, Président du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de Marne Nord
Monsieur Pierre YVROUD, Président syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne

Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains
Monsieur Philippe SUEUR, Vice-Président du Syndicat intercommunal en vue de l'agrandissement et de la gestion du Stade de Deuil-la-Barre

Monsieur Guy PELISSIER, Président du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE)

- 4) Les représentants des conseils généraux des quatre mêmes départements, désignés parmi les membres des commissions départementales de la coopération intercommunale de ces départements (4) :

Monsieur Jérôme GUEDJ, Président du Conseil général de l'Essonne
Monsieur Vincent EBLE, Président du Conseil général de la Seine-et-Marne
Monsieur Arnaud BAZIN, Président du Conseil général du Val-d'Oise
Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil général des Yvelines

- 5) Les représentants du conseil régional, désignés parmi les membres des commissions départementales de la coopération intercommunale des quatre mêmes départements (4) :

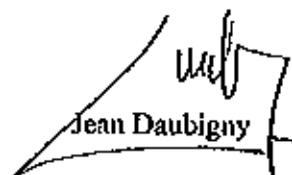
Monsieur Hicham AFFANE, Conseiller régional d'Ile-de-France
Monsieur Thibaud GUILLEMET, Conseiller régional d'Ile-de-France
Monsieur Guillaume VUILLETET, Conseiller régional d'Ile-de-France
Monsieur Jean MALLET, Conseiller régional d'Ile-de-France

ARTICLE 2 : Le mandat des membres de la commission régionale de la coopération intercommunale d'Ile-de-France, mentionnés aux 3) à 5) de l'article 1^{er} du présent arrêté, cesse à l'occasion du renouvellement des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

ARTICLE 3 : Le Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales, et le sous-préfet, directeur du cabinet du Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet www.ife-de-france.gouv.fr.

A Paris, le 01 août 2014

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris


Jean Daubigny